Décision 21-D-23 du 07 octobre 2021

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la commercialisation du champagne et de spiritueux à La Réunion (Cattier)

Posted on: 07 octobre 2021 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	Pratique établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Cattier

Lire

le texte intégral
321.34 Ko

le communiqué de presse